



## PERTINENCE ET FIABILITÉ DES INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

### Quelle est la qualité des informations ESG divulguées par les entreprises suisses?

**Notre étude de 113 sociétés suisses cotées en bourse met en évidence une nette évolution de la divulgation d'informations sociales et environnementales entre 2010 et 2019. Si de nombreuses sociétés tentent de répondre à la demande accrue d'informations extra-comptables de diverses parties prenantes, la question de la qualité de ces informations mérite cependant d'être posée.**



ALAIN SCHATT,  
PROFESSEUR DE  
COMPTABILITÉ FINANCIÈRE,  
HEC LAUSANNE, UNIL



ALEXIA STROHMEIER, AUDIT  
ASSISTANT,  
KPMG SUISSE

#### 1. INTRODUCTION

Les entreprises, notamment celles qui sont cotées en bourse, sont soucieuses de rendre des comptes à leurs actionnaires. La divulgation annuelle d'états financiers standardisés (et détaillés) s'avère extrêmement utile pour les actionnaires soucieux de vérifier que leurs capitaux ont été bien investis par les dirigeants. De plus, la certification de ces documents par des auditeurs externes en garantit la fiabilité (c.-à-d. le fait qu'ils ne sont pas entachés d'erreurs matérielles), ce qui en accroît l'utilité pour les investisseurs.

Au cours des années récentes, d'autres parties prenantes (notamment des ONG et des fonds d'investissement «éthiques») ont exercé une pression croissante sur les entreprises, en les forçant à rendre des comptes sur des sujets plus larges. Les informations demandées ne sont pas financières mais extra-financières (ou extra-comptables). D'une part, la demande d'informations sociales permet de s'assurer que les dirigeants se soucient du bien-être des employés. Cela conduit les entreprises à communiquer, par exemple, sur l'âge des personnes qui travaillent (notamment sur la présence de jeunes enfants) ou sur le nombre d'accidents de travail. D'autre part, la demande d'informations environnemen-

tales permet de vérifier que les ressources naturelles sont utilisées efficacement par les entreprises. Des indicateurs de consommation d'eau ou d'émissions de gaz à effet de serre, par exemple, doivent donc être mentionnés régulièrement.

Des débats récents, notamment en Europe et aux États-Unis, confirment que ces informations environnementales et sociales (ESG, ou CSR en anglais pour *Corporate Social Responsibility*) deviennent aussi importantes que les informations comptables. Cela explique le besoin exprimé par diverses organisations internationales de standardiser les informations divulguées et de les rendre plus crédibles.

Dans la suite de cet article, nous évoquerons succinctement quelques évolutions institutionnelles en cours, avant de dresser un bilan de la politique de divulgation d'informations ESG des sociétés suisses cotées en bourse.

#### 2. LES ÉVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES

Les débats sur la divulgation d'informations ESG sont intenses hors de Suisse, à en juger par le nombre d'institutions mobilisées sur ces questions, notamment en Europe et aux États-Unis [1].



**2.1 Les évolutions récentes en Europe.** En Europe, la *Non-Financial Reporting Directive* est entrée en vigueur en 2018. Elle oblige les grandes entreprises à développer une approche responsable. En mars 2021, la Commission européenne a publié des *Reports on development of EU sustainability reporting standards*, qui reconnaissent l'importance d'une plus grande coordination dans le développement d'un cadre européen (*EU sustainability reporting standards*) entre toutes les initiatives existant à l'échelle internationale [2].

Figure 1: THÉMATIQUES CLÉS IDENTIFIÉES PAR L'EFRAG

Environmental	Social	Governance
Climate change mitigation	Workforce	Governance
Climate change adaptation	Value chain workers	Business conduct and ethics
Water & marine resources	Affected communities	Management of relationship with stakeholders
Biodiversity & ecosystems	End users/consumers	Organisation
Circular economy	Wider society	Innovation, products and services reputation
Pollutions		

Un rapport, préparé par une *multistakeholder task force* (établie par l'*European Financial Reporting Advisory Group – EFRAG*) et rendu public en février 2021, propose un cadre général pour le développement de normes ESG qui doivent permettre:

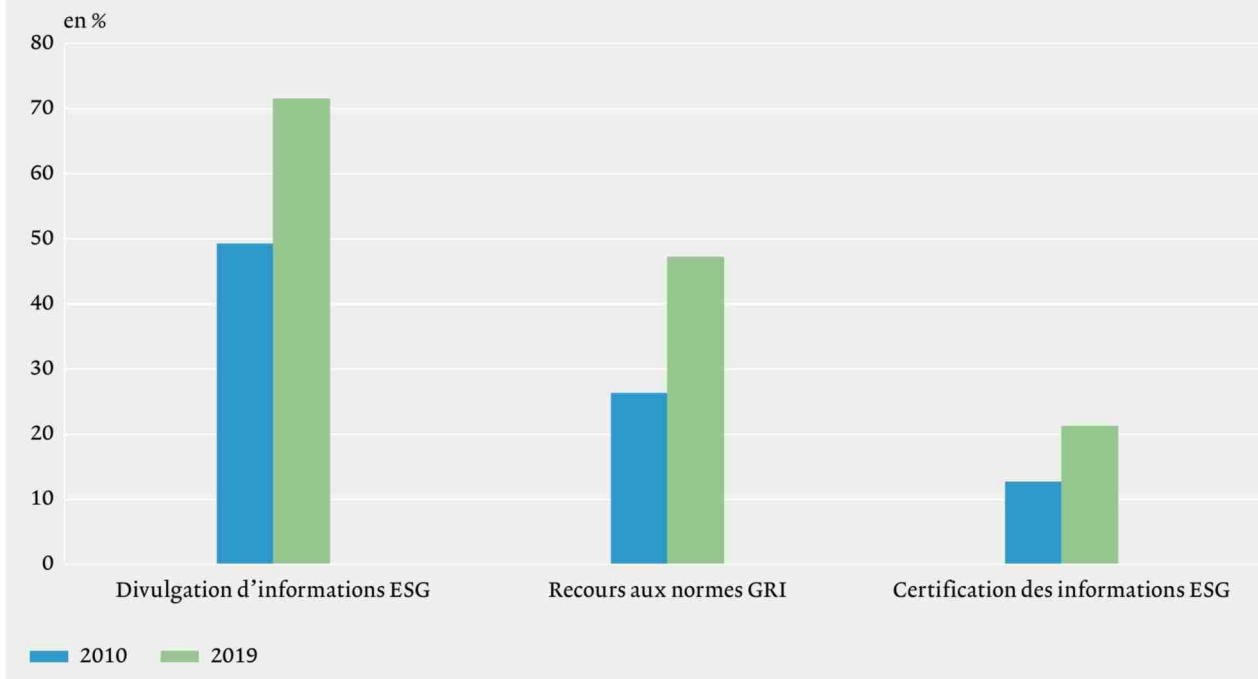
- aux entreprises de fournir des informations fiables au sujet des impacts et risques ESG pertinents pour les diverses parties prenantes. La *figure 1* synthétise les thématiques clés identifiées;
- aux utilisateurs de cette information de comprendre les objectifs et la performance ESG des entreprises. Par ailleurs, il est précisé que les normes doivent être applicables à toutes les entreprises, tout en veillant à tenir compte des spécificités sectorielles.

Le rapport précise que les entreprises européennes pourraient adopter ces nouvelles normes dès 2024, ce qui explique la publication d'un document de consultation au mois de juin 2021 [3]. Par ailleurs, début juillet 2021, l'EFRAG a annoncé coopérer avec le *Global Reporting Initiative (GRI)* pour le développement de normes communes.

**2.2 Les évolutions récentes aux États-Unis.** Outre-Atlantique, un comité spécial de la *Securities and Exchange Commission* (l'organisme fédéral américain de réglementation et de contrôle des marchés financiers) a été créé en 2016 pour formuler des recommandations relatives aux divulgations d'informations ESG (*Recommendation of the SEC Investor Advisory Committee Relating to ESG Disclosure, May 2020*) [4]. Il est précisé que la création d'un nouveau cadre conceptuel doit permettre aux entreprises de divulguer des informations ESG pertinentes, comparables et utiles aux investisseurs. Cette standardisation des informations permettra notam-



Graphique 1: **BILAN DES PRATIQUES EN SUISSE**



ment aux investisseurs de ne plus recourir aux services d'agences de notation ESG, qui produisent des informations hétérogènes, non pertinentes et non fiables. Par ailleurs, ces normes tiendront compte des spécificités économiques et industrielles des entreprises, mais s'appliqueront à toutes les entreprises.

La SEC précise qu'elle ne souhaite pas laisser à des institutions internationales la possibilité d'imposer des politiques de divulgation d'informations ESG aux entreprises cotées en bourse aux États-Unis [5]. Cette vision souverainiste américaine est évidemment susceptible de limiter la comparaison des informations ESG dans le monde (comme c'est déjà le cas dans le domaine comptable, puisque les US GAAP ne sont pas parfaitement semblables aux IFRS).

Notons également que deux institutions, *The American Institute of CPAs* et le *Center for Audit Quality* ont produit un rapport commun, en février 2021, intitulé *ESG reporting and attestation: A roadmap for audit practitioners*, portant sur des enjeux pour les auditeurs de la certification des informations CSR.

### 3. UN BILAN DES PRATIQUES DE DIVULGATION EN SUISSE



De nombreuses entreprises dans le monde divulguent déjà des informations ESG et de nombreuses organisations internationales réfléchissant actuellement à la standardisation de ces informations, il nous semble important de mieux comprendre les pratiques actuelles en Suisse. Dresser un bilan est important pour mieux identifier les principaux défis à relever par les entreprises suisses.

Pour ce faire, nous présentons les résultats d'une étude de la politique de divulgation d'informations ESG de 113 entreprises non financières suisses cotées en bourse, en fin d'année 2010 et 2019. Cette étude tente d'apporter des éléments de réponse à trois questions clés:

1. Toutes les sociétés suisses divulguent-elles des informations ESG?
2. Le cas échéant, mobilisent-elles le cadre conceptuel de référence du Global Reporting Initiative (qui est le plus fréquemment mobilisé à l'échelle internationale)?
3. Font-elles certifier les informations ESG par des auditeurs externes?

**3.1 Principaux résultats.** Le *graphique 1* synthétise nos principaux résultats et appelle les commentaires suivants:

- 73% des entreprises divulguent des informations ESG dans leur rapport annuel ou dans un rapport séparé en 2019, contre 50% en 2010;
- un nombre limité de sociétés (48% en 2019 contre 27% en 2010) recourt au référentiel international du GRI;
- la fiabilité des informations ESG reste très insuffisante, puisque seules 21% des sociétés ont décidé de recourir à une tierce partie pour certifier leurs informations ESG en 2019 (contre 12% en 2010).

Ainsi, on constate une évolution positive du nombre de sociétés qui divulguent des informations ESG en l'espace d'une décennie. Ce phénomène confirme que de nombreuses sociétés suisses cotées en bourse ont pris conscience des enjeux sociaux et environnementaux et des attentes des diverses parties prenantes. En revanche, des doutes existent sur la qualité des informations divulguées, qui peut être appréhendée à l'aide de deux critères: leur pertinence et leur fiabilité.

La pertinence des informations résulte notamment du recours à un référentiel reconnu, afin de faciliter la comparaison des informations au fil du temps pour une entreprise donnée, mais également entre les entreprises. La comparabilité des informations est indispensable pour permettre aux diverses parties prenantes de mieux apprécier les efforts des

entreprises ainsi que les risques associés aux questions sociales et environnementales. Une adoption plus systématique des normes GRI serait donc souhaitable pour accroître la pertinence des informations ESG divulguées par les entreprises suisses. Cela réduirait également le risque de *greenwashing*, c'est-à-dire le risque que les divulgations actuelles s'apparentent plus à des actions de marketing qu'à une réelle volonté de rendre des comptes de qualité sur ces sujets (Labelle, Schatt et Sinclair-Desagné, 2006).

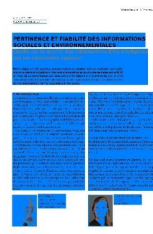
Par ailleurs, la fiabilité des informations dépend notamment de leur certification par une tierce partie (Cohen et Simnett, 2015). L'absence d'assurance sur l'exactitude des informations ESG divulguées en Suisse conduit inévitablement à douter de la réalité des efforts fournis.

**3.2 Des différences selon la taille des entreprises.** La littérature académique a montré que la taille des entreprises est un facteur clé de la décision des entreprises de divulguer des informations ESG de qualité (Hahn et Kühnen, 2013; Ali, Frynas et Mahmood, 2017). Étant plus fréquemment la cible des ONG et des fonds d'investissement «éthiques», les grandes entreprises ont tendance à divulguer des informations ESG plus nombreuses et de meilleure qualité, notamment parce qu'elles mobilisent des ressources humaines et financières plus importantes.

Pour vérifier l'existence d'un tel phénomène en Suisse, nous découpons notre échantillon en trois sous-groupes. Le premier groupe (SMI) comprend les 14 plus grandes entreprises non financières incluses dans l'indice SMI; le deuxième groupe (SMIM) comprend 16 entreprises moyennes de l'indice SMIM; le dernier groupe (Autres) comprend les plus petites entreprises. Le *graphique 2* présente les résultats suivants pour l'année 2019:

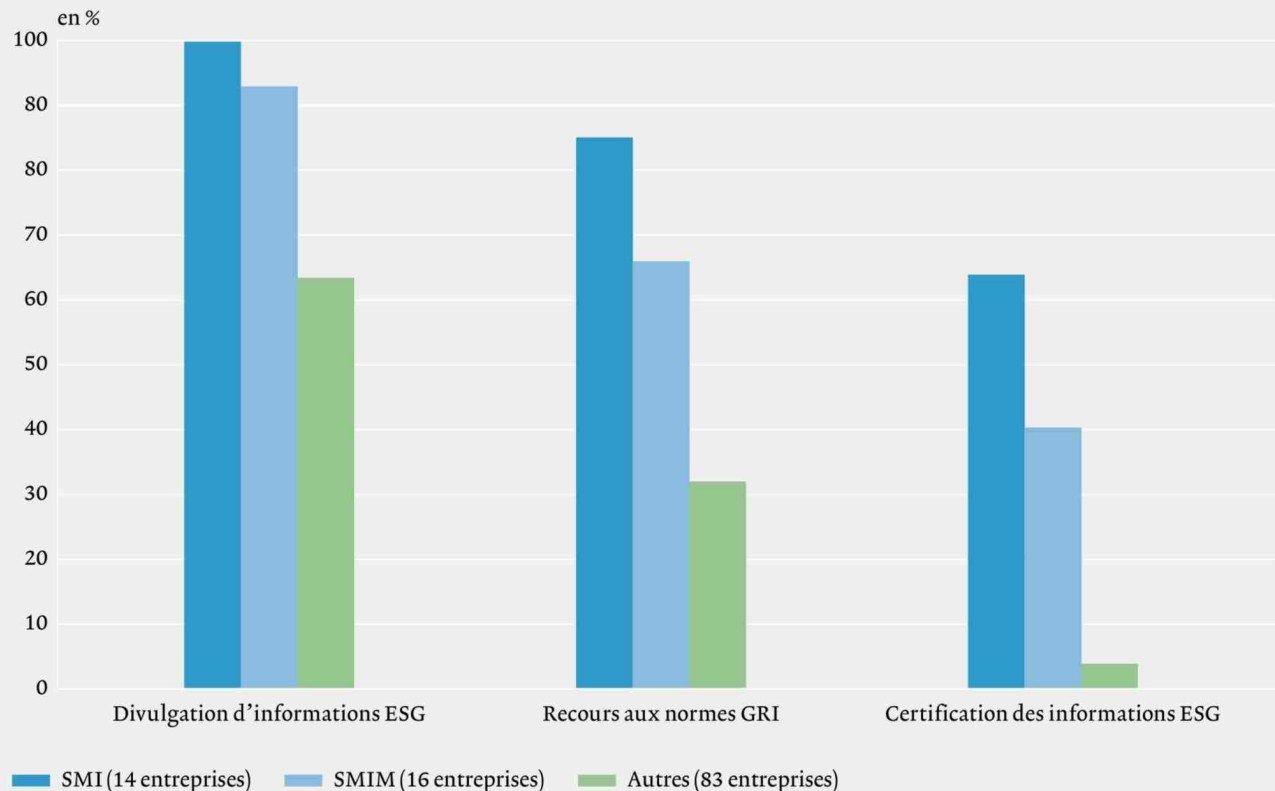
- 100% des plus grandes entreprises divulguent des informations sociales et environnementales, contre 93,8% des entreprises moyennes et 63,9% des plus petites entreprises;
- 85,7% des entreprises du SMI et 66,7% des entreprises du SMIM recourent au référentiel GRI, contre 32,1% des plus petites entreprises;
- environ deux tiers des grandes entreprises (SMI) font certifier leurs informations CSR, mais une telle certification est presque inexistante parmi les plus petites entreprises de notre échantillon.

Globalement, nous constatons que la plus forte pression exercée par diverses parties prenantes sur les plus grandes entre-



prises conduit ces dernières à être plus transparentes sur leur politique ESG. Les informations sont plus nombreuses et de meilleure qualité, puisque qu'elles sont plus fréquemment

Graphique 2: **LES INFORMATIONS ESG (2019) SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES SUISSES**



standardisées (recours au référentiel GRI) et certifiées. En revanche, les entreprises de plus petite taille engagent moins de coûts de collecte et de mise en forme d'informations ESG, et ne veillent pas à normaliser ces informations (en respectant les normes GRI) et à les faire certifier par des auditeurs externes. Autrement dit, ce sont les plus petites entreprises suisses (cotées en bourse) qui sont les moins transparentes dans le domaine social et environnemental, et qui devront donc faire des efforts importants dans les années à venir pour mieux «rendre compte» aux diverses parties prenantes intéressées par les questions environnementales et sociales.

#### 4. CONCLUSION

En Suisse, de nombreuses parties prenantes sont préoccupées par le comportement socialement responsable des entre-



prises, comme l'atteste l'initiative populaire «*Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement*». Malgré le rejet de cette initiative lors de la votation de novembre 2020, il faut cependant souligner qu'une majorité de citoyens s'est prononcée en sa faveur. Par ailleurs, en 2002, SIX Swiss Exchange a formulé de nouvelles directives en matière de divulgation d'information ESG pour les sociétés cotées en bourse.

Notre étude met en évidence que de nombreuses entreprises suisses ont évolué au cours de la dernière décennie, mais de nombreux efforts restent cependant à faire en matière de divulgation d'informations ESG:

→ en recourant plus systématiquement aux normes GRI, et prochainement aux nouvelles normes développées par des organisations internationales, afin de rendre l'information plus comparable;

→ en faisant certifier ces informations par des auditeurs externes.

Des efforts sont particulièrement nécessaires pour les plus petites entreprises cotées en bourse, qui ne consacrent que très peu de ressources humaines et financières à la collecte, à la mise en forme et à la certification d'informations ESG. Les experts-comptables et les auditeurs peuvent (et doivent) jouer un rôle moteur sur ces questions, en encourageant ces entreprises à être plus transparentes et à produire des informations de qualité, c'est-à-dire des informations standardisées et certifiées. ■

**Notes:** 1) D'autres initiatives existent dans le monde. P.ex, l'autorité des marchés financiers chinoise (The China Securities Regulatory Commission), en collaboration avec le ministère de la protection de l'environnement, exige que les entreprises cotées en bourse divulguent les risques ESG. 2) [https://ec.europa.eu/info/publications/210308-efrag-reports\\_en](https://ec.europa.eu/info/publications/210308-efrag-reports_en) 3) Document intitulé: «EFRAG Due Process Procedures on EU Sustainability Reporting Standard-Setting» [https://www.efrag.org/Assets/Download?assetUrl=%2Fsites%2Fwebpublishing%2FSiteAssets%2FEFRAG%2520Due%2520Process%2520Procedures\\_Vo4.pdf](https://www.efrag.org/Assets/Download?assetUrl=%2Fsites%2Fwebpublishing%2FSiteAssets%2FEFRAG%2520Due%2520Process%2520Procedures_Vo4.pdf) 4) <https://www.sec.gov/spotlight/investor-advisory-committee-2012/esg-disclosure.pdf>. 5) Par ailleurs, un rapport intitulé «Disclosure of Environmental, Social, and Governance Factors and Options to Enhance Them» du United States Government Accountability Office (GAO), datant de juillet 2020, complète le point de vue de la SEC.

**Références:** ► Ali W., Frynas J.G. et Mahmood Z. (2017). Determinants of Corporate Social Responsibility (CSR) Disclosure in Developed and Developing Countries: A Literature Review. *Corporate Social Responsibility and Environmental Management*, 24 (4), 273–294. ► Cohen J., Simnett R. (2015). CSR and Assurance Services: A Research Agenda. *Auditing: A Journal of Practice & Theory*, 34 (1), 59–74. ► European Financial Reporting Advisory Group (2021). Final report: Proposals for a relevant and dynamic EU sustainability reporting standard-setting. [https://www.efrag.org/Assets/Download?assetUrl=%2Fsites%2Fwebpublishing%2FSiteAssets%2FEFRAG%2520PTF-NFRS\\_MAIN\\_REPORT.pdf](https://www.efrag.org/Assets/Download?assetUrl=%2Fsites%2Fwebpublishing%2FSiteAssets%2FEFRAG%2520PTF-NFRS_MAIN_REPORT.pdf) ► Hahn, R., Kühnen M. (2013). Determinants of sustainability reporting: A review of results, trends, theory, and opportunities in an expanding field of research. *Journal of Cleaner Production*, 59 (15), 5–21. ► Labelle R., Schatt A., Sinclair-Desgagné B. (2006). Corporate sustainability reporting, in *Corporate Social Responsibility*, Palgrave MacMillan, 240–253. ► SIX Swiss Exchange (2020). International standards/guidelines on sustainability reporting recognized by SIX Exchange. <https://www.ser-ag.com/>.